



Vestiges du Palais de Charles de Lorraine à Mariemont  
Stabilisation du mur de soutènement de la Cour d'honneur (XVIII<sup>e</sup> s.)

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR UNE MISSION D'AUTEUR·E DE PROJET

Mariemont, le 28 février 2024



En tant qu'établissement muséal et scientifique de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Domaine & Musée royal de Mariemont va désigner une équipe «**auteur de projet**» composée d'un·e ingénieur·e en stabilité ayant une expérience en stabilité de maçonneries anciennes à haute valeur patrimoniale (plus spécifiquement en ouvrages de soutènement en maçonnerie) et d'un·e architecte ou architecte paysagiste ayant une expérience en valorisation de vestiges à haute valeur patrimoniale.

Cette équipe devra être familiarisée avec la procédure «certificat de patrimoine» et devra être habilitée à déposer le permis d'urbanisme pour les travaux concernés.

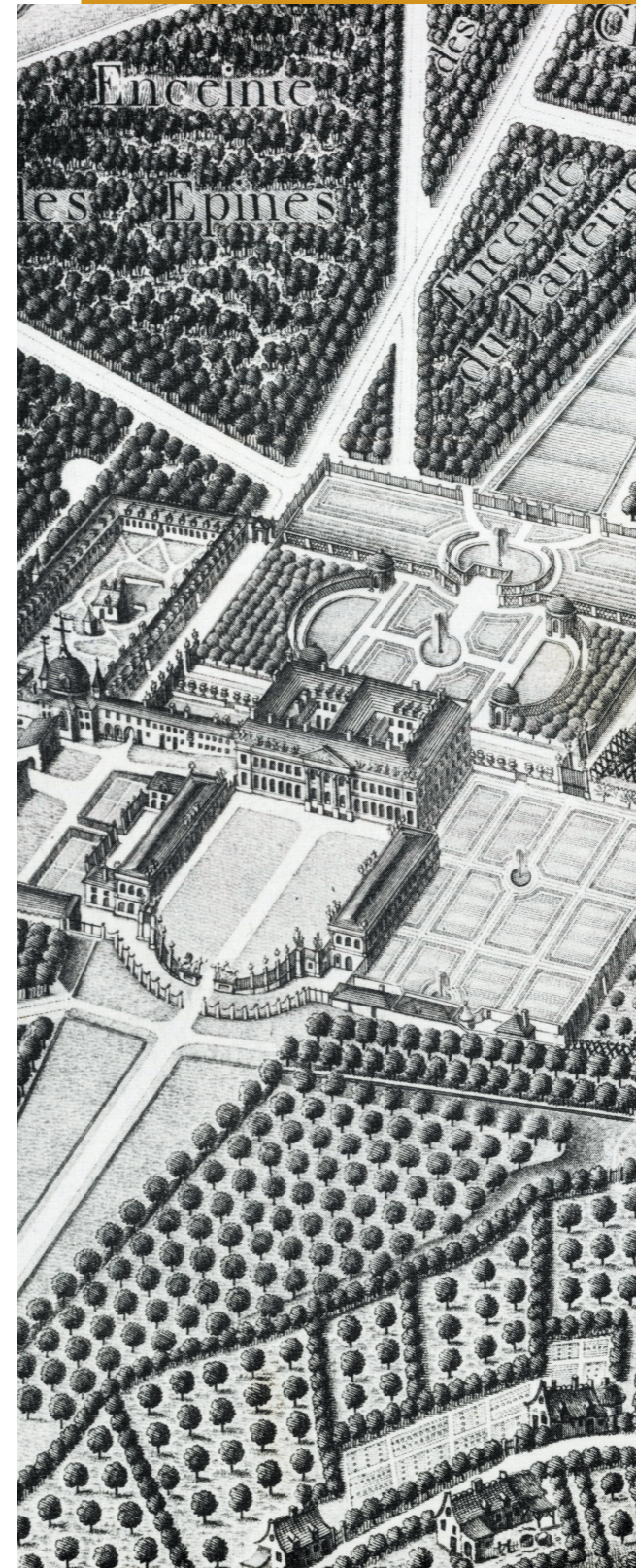
Cette mission est le point de départ de la valorisation des vestiges du Palais de Charles de Lorraine à Mariemont. La Cour d'honneur du Palais est séparée des vestiges du Corps de logis par une ancienne maçonnerie du Palais formant mur de soutènement d'une hauteur d'environ 6,5 m, se développant sur environ 70 mètres de longueur (voir croquis joint en annexe 1). L'auteur·e de projet aura pour mission d'étudier, de prescrire et de suivre les travaux de confortement nécessaires pour assurer la stabilité de ce mur.

L'objectif de ces travaux est de rendre accessibles en toute sécurité la Cour d'honneur et les vestiges du Corps de Logis aux archéologues et, au moins en partie, aux usagers du Domaine.

Cette première phase permettra de débloquer le processus de valorisation progressive de ces vestiges à haute valeur patrimoniale. Ces confortements seront le moins invasifs possible et seront étudiés et réalisés en ayant à l'esprit la valorisation future des vestiges.

**Les manifestations d'intérêt sont à adresser au Domaine & Musée royal de Mariemont (marie.demelenne@musee-mariemont.be) pour le mercredi 27 mars 2024 au plus tard.** Le CSC pour remise d'offre sera transmis aux intéressé·e·s au cours des semaines suivantes.

Ces études, les investigations préliminaires et les travaux se feront en collaboration et avec le soutien du Service public de Wallonie (Direction des Espaces verts), de l'Agence wallonne du Patrimoine, ainsi que, sous une forme à préciser et confirmer, de Prométhéa, d'Embuild et de Buildwise.



L.-A. Dupuis, Carte perspective du château royal de Mariemont [sic] et de l'enceinte des chasses, 1780 (© MRM).

Le processus de sélection se déroule en deux étapes : une première sélection porte sur la réponse au présent appel ; la seconde étape porte sur l'offre. Le présent appel à manifestation d'intérêt mènera à une sélection de 5 candidat·e·s maximum auquel·le·s sera transmis le Cahier des charges de la mission et qui seront invité·e·s à présenter une offre.

Les manifestations d'intérêt seront composées d'éléments témoignant de votre motivation et de votre expérience au regard de la mission, du contexte et des enjeux du projet :

1. Une **note** témoignant de votre intérêt, motivation et expérience au regard de la mission, du contexte et des enjeux du projet. (texte et images, max. 2 pages A4) ;
2. La présentation d'une ou deux **expériences** antérieures\* (maximum 7 ans suite à la réception provisoire) pertinentes par rapport à la mission objet du présent appel (texte et images, max. 2 pages A4) ;
3. La mention d'une **expérience** antérieure\* (maximum 7 ans suite à la réception provisoire) pour laquelle, a minima, le certificat de patrimoine ou la deuxième réunion de patrimoine ou le permis urbanisme/patrimoine a été obtenu. Le document reprendra strictement les informations suivantes : nom du projet + type de programme + ampleur (ex : Eurêka - ensemble de 50 logements) ; type d'intervention (rénovation, nouvelle construction, etc.) ; lieu (commune + pays) ; maître d'ouvrage ; montant des travaux ; superficie de l'intervention ; date de la réception provisoire. Tout élément additionnel (texte, visuels...) n'est pas autorisé. Le document (maximum 1 page A4) sera accompagné d'un document probant attestant de la date de réception provisoire des travaux et/ou de la date du certificat patrimoine et/ou de la date de la deuxième réunion patrimoine et/ou de dépôt du permis urbanisme/patrimoine (récépissé). L'ensemble sera repris dans un seul fichier. PDF. L'ajout d'autres informations ou de visuels est exclu.
4. Le(s) **CV(s)** du ou des ingénieur·e·(s) et/ou architecte(s) et/ou architecte(s) paysagiste(s), reprenant notamment pour chacun·e la date du diplôme (max. 2 pages A4 pour l'ensemble).

\* Attention, concernant les expériences antérieures : si pour prouver son expérience le·la candidat·e souhaite faire valoir des missions menées en tant que personne(s) au sein de structures tierces (ancien bureau, etc.), il·elle annexera la **preuve** (attestation de ladite structure tierce, PV nommant personnellement le·la candidat·e...) que la personne peut bien se prévaloir d'avoir été chargée, durant cette mission antérieure, du rôle requis en termes d'expérience par le présent appel. Ces annexes ne sont pas comptabilisées dans le nombre maximal de pages indiqué.

Les critères de sélection à cette étape seront les suivants : pertinence et qualité de la motivation et de l'expérience.